



COMMUNE DE PENTHALAZ
Municipalité

Information de la Municipalité Au Conseil communal

Relatif à la conclusion d'un contrat de prestation dans le domaine de la sécurité publique, avec la Gendarmerie vaudoise

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Historique

Suite à de nombreuses remarques, la Municipalité a décidé de prendre en main, globalement, le problème de la sécurité à Penthelaz. Cette étude se divise en quatre points :

- Modération du trafic
- Commission Sécurité : Quelle sécurité pour notre village ?
- Révision du Règlement de police
- Photographie des jeunes de Penthelaz

Deux commissions ont été nommées : Modération de trafic (extrêmement liée à la Commission d'urbanisme) et Commission sécurité. Ces Commissions travaillent étroitement avec les membres de la Municipalité ceci dans le but d'améliorer les conditions de vie pour les habitants de Penthelaz et anticiper les éventuels dérapages.

Concernant la « photographie des jeunes de Penthelaz », un mandat a été donné à M. Carasco, de l'Espace Prévention, qui nous fera part de son bilan début 2008. Cette action est liée aux districts de Cossonay, Orbe et La Vallée, sous la direction de M. Etienne Roy, Préfet d'Orbe.

Procédure

La Commission de Sécurité et des représentants de la Municipalité se sont rencontrés à plusieurs reprises avec les questions clé : Quelle sécurité voulons-nous à Penthelaz ?

Parallèlement, des discussions ont eu lieu avec les Communes de Penthaaz et Daillens qui ont les mêmes préoccupations que nous. Des rencontres ont également eu lieu avec les Communes de Cossonay et La Sarraz au sujet de la convention «Triopan» et plus particulièrement à son utilité.

Nous avons constaté que chez nous, les éléments suivants sont des points sensibles, manquant de contrôles réguliers : (non exhaustif)

- Surveillance aux abords de l'école et de la gare
- Parcage
- Circulation des véhicules sur les chemins d'améliorations foncières, par exemple le chemin de Plan-Bois et celui du chemin Rouge, etc.

Nous avons également consulté plusieurs communes ayant à peu près le même nombre d'habitants, l'Association des polices municipales, l'Association du contrôle des habitants et la Gendarmerie vaudoise avec laquelle nous avons eu plusieurs séances. La Commission de sécurité et la Municipalité ont mis en évidence plusieurs possibilités, et ont finalement opté pour un changement drastique du service de police à Penthalaz, afin de répondre à la situation générale actuelle et aux besoins de la population.

Ces importantes décisions, modifiant considérablement les structures en place ont été difficiles à prendre. En effet, nous supprimons notre service de « Police municipale » et par là même, le poste d'agent de police.

D'un commun accord avec les communes concernées, nous avons dénoncé la convention «Triopan» (collaboration entre les polices municipales de Penthalaz, La Sarraz et Cossonay), celle-ci n'ayant plus sa raison d'être.

Ces modifications seront compensées par :

- Un contrat de prestation avec la Gendarmerie Vaudoise (un ETP - entrée en vigueur au 1^{er} mars 2008).
(Présence policière accrue ; interventions illimitées ; demandes à « la carte » ; séance hebdomadaire entre la gendarmerie et un représentant de la Municipalité). Nous avons constaté lors de notre enquête, que les communes qui ont opté pour ce contrat de prestations se déclarent dans l'ensemble, très satisfaites.)
- Un poste ETP d'employé(e) de commerce pour toutes les tâches dites du 5^{ème} processus, (voir annexe), et contrôle des habitants et bureau des étrangers.
- Un poste à 50 % d'aide de police (surveillance des parcs; du stationnement; et toutes tâches extérieures liées au 5^{ème} processus).

Actuellement, le poste de police municipale et celui du contrôle des habitants représentent un 140 %. Les modifications prévues pour 2008 représentent une augmentation de poste de 110%, y compris le contrat de prestation. Ceci est parfaitement justifié par rapport aux objectifs fixés, à l'augmentation du nombre d'habitants et aux tâches administratives de plus en plus nombreuses, remises par le Canton aux Communes.

Il faut également savoir que nous sommes largement en-dessous du quota des Communes consultées et que la recommandation cantonale est d'un policier pour 1000/1200 habitants.

Règlement de police

Tous ces changements vont naturellement aboutir à la révision totale du Règlement communal de Police, sur lequel, la Municipalité et la Commission vont se pencher sans tarder.

Finances

Budget 2007	Fr. 162'000.00
Budget 2008	Fr. <u>260'000.00</u>
Soit une augmentation de :	Fr. 98'000.00

Nous tenons à préciser que des discussions sont toujours en cours avec les communes de Penthaz et Daillens et qu'une convention pourrait être envisagée pour ce dossier.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 24 septembre 2007.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le vice-président :

La secrétaire :

Y. Rochat

S. Monnier

Municipaux à convoquer : Mme I Hautier et M. A. Mast

**En lieu et place du préavis
municipal n° 25 – 2007
(Intégralement de la compétence de la municipalité)**

CONTOLE DES HABITANTS – BUREAU DES ETRANGERS – 5^{ème} PROCESSUS

Contrôle des habitants

- ✓ Départs ; arrivées ; mariages ; divorces ; séparations ; naissances ; décès ; changement d'adresse
- ✓ Documents d'identité
- ✓ Attestations diverses (résidence ; établissement ; départ ; certificat de vie)
- ✓ Demandes de renseignements
- ✓ Etablissement des listes paramétrées
- ✓ Rapport de dénonciation CH
- ✓ Encaissements des diverses taxes (lotos par exemple)
- ✓ Contrôle des chiens

Bureau des étrangers

- ✓ Dossiers pour le service de la population, secteur des étrangers, Lausanne
- ✓ Dossiers pour le Registre Central des Etrangers, Berne

5^{ème} PROCESSUS

- Préposé au BPA

- ✓ Cours obligatoire de formation continue
- ✓ Conseils en prévention circulation ; construction ; aménagements ; ménages
- ✓ Contrôles de diverses installations ; bâtiments ; annexes
- ✓ Rapports ou préavis

- Recensements (population ; bétail ; arbres ; cultures)

- Archivage et gestion des dossiers de la police municipale

- Police du commerce

- contrôle des patentes ;
- jeux ; appareils ;
- prix dans les magasins ;
- marchands ambulants, etc.
- contrôle pornographie
- contrôle (et éventuellement dénonciation) des colporteurs
- permis temporaires pour vente de boissons alcoolisées lors de manifestations
- contrôle des marchés, des foires
- contrôle des lotos
- procédé de réclame (enseignes ; affichages ; publicité)

- Police des inhumations, incinération et cimetière
 - ✓ Affichage
 - ✓ Service funèbre
 - ✓ Marbriers – pose de monument
 - ✓ Mise en terre des cendres

- Police sanitaire (hygiène ; salubrité publique)

- Police des spectacles (manifestations)
 - ✓ signalisation
 - ✓ parcage
 - ✓ demande de renseignements lors de manifestations spéciales ou importantes

- Dénonciation au juge de paix (terrains communaux)

- Registre des entreprises (Pétale)

- Réponses commissions de police

- Gestion des patrouilleurs scolaires

- Statistique du logement

- Enquêtes administrative et sociales (police)
 - ✓ Rapports de naturalisation ordinaire et facilité
 - ✓ Rapports de renseignements sur les étrangers
 - ✓ Rapports de dénonciation liés à la LFSE (Loi fédérale sur séjour des étrangers)
 - ✓ Rapport de dénonciation pour fautes de circulation

- Notification des commandements de payer et mandat de l'OP
 - Contrôle du stationnement
 - Etablissement des sentences municipales
 - Demande de légalisation de nouvelle signalisation ou modification
 - Contrôle et maintenance de la signalisation routière et du marquage
 - Soutien lors d'enquêtes, de contrôles ou d'intervention (police cantonale ou sureté)
 - Contrôle des parcs et promenades
 - Signalisation routière, marquage ; déviation (gestion et mise en place)
 - Signalement des dommages causés aux chaussées et biens publics → service extérieurs ou citoyens !
 - Numérotation des immeubles et attribution des noms de chemins
 - Affichage aux piliers public